

BULLETIN D'INFORMATION HEBDOMADAIRE NUISANCES ET ODEURS



Numéro 14 - Mardi 11 Septembre 2018

FORMATION

« Langage des nez »
octobre/novembre :
il reste des places !

Mme JAUBERT – Cabinet OSMANTHE animera en octobre et novembre 2018, la formation au « langage des nez » d'une 20aine de nouvelles personnes, riverains et industriels (32h de formation répartie sur 7 semaines, à raison de 2 séances de 2h15, soit en soirée, soit en journée

Les riverains intéressés sont invités à s'inscrire auprès de Sarah le Bail, Atmo Nouvelle Aquitaine

slebail@atmo-na.org

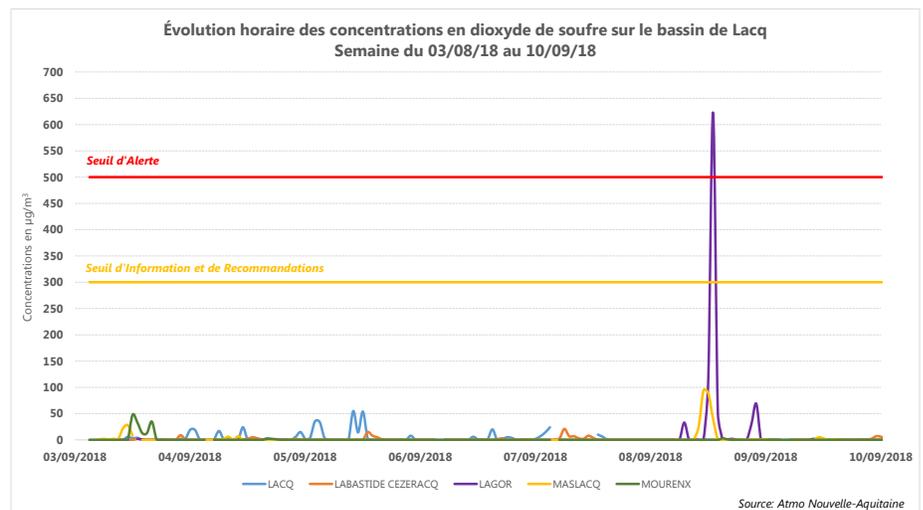
Bulletin d'inscription disponible aussi sur le site www.bulletinhebdomadaireinduslacq.fr

RELEVES HEBDOMADAIRES

13 signalements ont été recensés sur la période du 03/09 au 09/09/2018 sur le périmètre Induslacq .

Mesures de polluants de la période

Les stations de mesure de polluants Atmo Nouvelle Aquitaine indiquent les informations suivantes :



Les émissions de SO₂ les plus importantes ont été relevées à Lagor le 08/09 à 13h (623µg/m³)

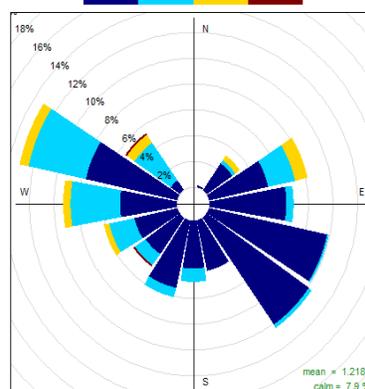
Rappel des objectifs qualités : moyenne annuelle de 40ppm pour le SO₂ et de 10 à 30 ppm pour les PM_{2,5} et PM₁₀ respectivement

Rose des vents sur la période

Vitesse du vent (en m/s) et direction du vent du 03/09/2018 au 09/09/2018

Source: Atmo Nouvelle-Aquitaine - Station de Lacq

0 to 1 1 to 2 2 to 3 3 to 4



Réunion d'information- Formation

« Langage des nez » :
24 sept 2018- 18h

Dans le cadre de la préparation de la formation au « langage des nez » citée ci-avant, ATMO Nouvelle Aquitaine et APESA propose une réunion d'information à l'attention de tous les riverains et industriels souhaitant devenir « nez formé » en 2018.

Cet échange informel permettra de répondre aux questions relatives à cette formation, y compris avec le retour d'expériences des nez formés actuels présents.

*Cette réunion se tiendra le **lundi 24 septembre à 18h à la salle communale de Lacq (en face de la mairie) (64).***

*Rappel Numéro d'appel –
Plaintes Nuisances et odeurs
Induslacq :05-59-92-21-02*

Signalements de la période

| | | Nombre de Plaintes | Signalements ODO | Total | dont Effets Physiologiques | Mesures (max SO2 en ppm) | |
|----------|------------|-----------------------|---------------------|-------|-------------------------------|-----------------------------|-----------|
| Lundi | 03/09/2018 | 2 | 2 | 4 | 3 | 48 | Mourenx |
| Mardi | 04/09/2018 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | Lacq |
| Mercredi | 05/09/2018 | 2 | 1 | 3 | 2 | 55 | Lacq |
| Jeudi | 06/09/2018 | 1 | 0 | 1 | 0 | 20 | Lacq |
| Vendredi | 07/09/2018 | 1 | 0 | 1 | 0 | 24 | Lacq |
| Samedi | 08/09/2018 | 0 | 1 | 1 | 1 | 623 | Lagor |
| Dimanche | 09/09/2018 | 1 | 2 | 3 | 2 | 7 | Labastide |

Les signalements ODO renseignés ci-dessus sont les signalements d'intensité > ou = à 6.

EVENEMENTS DE LA PLATEFORME SUR LA PERIODE

Du lundi 03/09 au 09/09/18

Le samedi 08/09/18, un incident technique au niveau d'un compresseur de l'installation UTG-SOBEGI a stoppé l'envoi d'H₂S vers Arkema. Cette mise en sécurité des installations a généré un recours ponctuel aux torches BP4/1 (Arkema) et BP 4/3 (Sobegi). Ces événements sont à l'origine d'émissions exceptionnelles de SO₂ enregistrées à la station de Lagor. Les mesures correctives ont été prises pour une reprise d'exploitation dans la soirée du même jour.

Hormis la mise en replis des installations de production d'Arkema, le 08/09/2018, par défaut d'alimentation en H₂S, les ateliers et l'installation URS d'Arkema ont fonctionné sur la période.

L'URS a rencontré des perturbations mécaniques qui ont déclenché, sur la semaine, le basculement des effluents gazeux vers la torche BP 4/1 d'Arkema.

Le lundi 03/09, les installations de Vertex Bioenergy ont fonctionné normalement. Cependant, les conditions météorologiques défavorables ont pu générer des nuisances olfactives de type « fermentation »/ « sulfurool » auprès de riverains.

Suite aux évènements de la semaine précédente, les installations de traitement des eaux de la plateforme ont retrouvé un fonctionnement stable.

RETIA a réalisé des travaux de terrassement de terres propres dans le cadre de la réhabilitation de site. Ces opérations n'ont pas été sources de nuisances olfactives.